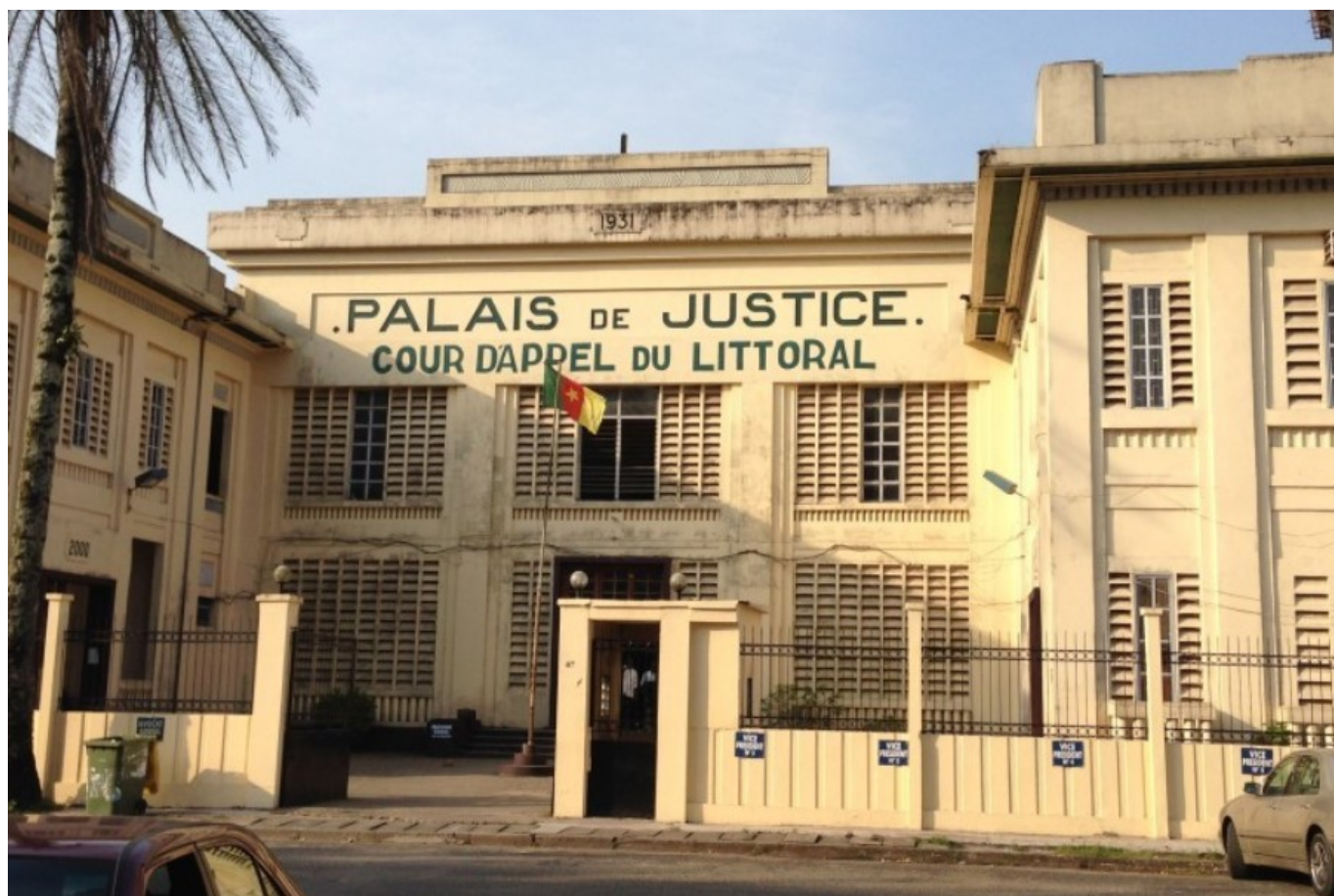




Initialement prévue ce jeudi 14 janvier 2021 au tribunal Administratif de la région du Littoral, l'audience des règlements du contentieux relatif aux élections régionales du 6 décembre dernier est reportée au 18 janvier prochain dès 7h30.

L'information est contenue dans le communiqué signé du Greffier en chef du Tribunal administratif du Littoral Michel EBODE.